



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – *Mardi 29 mars 2011*

Agenda

Lundi 4 avril

-11h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-12h30 : déjeuner des membres

-15h00 : **Yvon GATTAZ** : « *Le goût d'entreprendre* ».

Lundi 2 mai

-9h15 : Entretiens académiques : « *L'irrationalisme* », Grande salle des séances.

-15h00 : **Pierre DELVOLVÉ** : Lecture de « *Notice sur la vie et les travaux de Jean Foyer* », Grande salle des séances.

-Comité secret.

-18h : Remise des Prix de la Fondation culturelle franco-taïwanaise, Grande salle des séances.

Mercredi 4 mai

-9h30 : Colloque du Prix Olivier Lecerf : « *Rebondir après l'épreuve* », Grande salle des séances.

Lundi 9 mai

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : **Bertrand SAINT-SERNIN** : « *L'actualité du Timée* ».

Lundi 16 mai

-15h00 : **Bertrand COLLOMB** : « *Peut-on encore parler de progrès ?* »

Lundi 23 mai

-15h00 : **Renaud DENOIX de SAINT MARC** : « *Les animaux ont-ils des droits ?* ».

Lundi 30 mai

-15h00 : **Marianne BASTID-BRUGUIÈRE** : « *Le débat intellectuel aujourd'hui en Chine* »

Lundi 6 juin

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h00 : **Georges-Henri SOUTOU** : « *Le nouveau système international* ».

Lundi 13 juin

-Pas de séance

Séance du lundi 28 mars

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 21 mars, le président **Jean Baechler** a passé la parole à son confrère **Jean-Claude Trichet**, membre de la section générale, président de la Banque centrale européenne, qui a fait une communication sur le thème « *la surveillance de la compétitivité dans une union monétaire* ». Au cours de cet exposé très riche, dont la version complète est disponible sur le site de l'Académie ainsi que sur celui de la BCE, l'orateur a, entre autres, souligné les points suivants :

« *Les discussions sur la compétitivité révèlent parfois certaines perceptions erronées qui affectent, à mon sens, le débat. J'en citerai cinq qui sont souvent mentionnées :*

« *1^e idée - On entend souvent dire que "seul le secteur concurrentiel importe en termes de compétitivité". "Notre économie n'a aucun problème de compétitivité : les entreprises actives à l'exportation se portent bien, les prix sont bas et les marges appréciables".*

« *2^e idée - Certains prétendent que "l'évolution des coûts dans le secteur public n'affecte pas la compétitivité d'une économie". "Le secteur public étant protégé de toute concurrence internationale, l'évolution des coûts et des traitements dans ce secteur influence peu le secteur privé et encore moins la compétitivité internationale des entreprises".*

« *3^e idée - D'aucuns affirment que "si nous tenons compte du taux d'inflation actuel (relativement) élevé dans l'évolution des rémunérations, nous obtenons une situation plutôt favorable, en termes de modération des rémunérations réelles".*

« *4^e idée - On entend aussi que "les comptes de transactions courantes intra-zone euro n'importent pas puisqu'ils reflètent un processus spontané d'optimisation de leurs investissements de la part des épargnants et des investisseurs. Les déficits courants reflètent un jugement positif de la part des investisseurs puisque ils traduisent des entrées de capitaux, attirés par des rendements plus élevés".*

« *5^e idée - "L'assainissement budgétaire nuit à la compétitivité". "L'assainissement budgétaire a un effet négatif sur la croissance et affecte nécessairement la compétitivité, elle-même liée à d'importantes dépenses publiques".*

« *Si les points que je viens de mentionner correspondent à des perceptions erronées, quelle est la bonne stratégie pour les économies en général, et pour la zone euro en particulier ? Je voudrais précisément vous livrer quelques réflexions sur cinq éléments fondamentaux.*

« *Premièrement, le secteur non concurrentiel est fondamental pour la compétitivité d'une économie. Il nous faut donc analyser l'ensemble des secteurs quand on évalue la compétitivité.*

« *Deuxièmement, les évolutions des coûts dans le secteur public sont beaucoup plus importantes qu'on ne le pense habituellement. Il appartient donc au secteur public d'avoir à l'esprit les implications pour l'économie dans son ensemble quand il détermine ses niveaux de rémunérations, de même que l'"exemple" qu'il donne ce faisant aux autres secteurs de l'économie concurrentiels et non concurrentiels.*

(suite sur la page suivante)

Communication de Jean-Claude Trichet (suite de la page précédente)

« Troisièmement, la référence pour les prix de moins de 2 % et proche de 2 %, à moyen terme (c'est-à-dire la définition de la stabilité des prix, retenue pour le zone euro, et assurée au cours des 12 premières années de l'euro) est adéquate pour le calcul, dans tous les pays, des indicateurs d'évolution de coûts en termes réels. Il est très important de ne jamais perdre de vue que les calculs de coûts de production en termes réels, calculés sur la base de l'inflation nationale, peuvent être totalement trompeurs si l'économie en question s'est engagée dans une spirale d'augmentation des prix et des salaires, ce qui détériore rapidement sa compétitivité relative. Les écarts d'inflation temporaires ne doivent donc pas provoquer de spirales prix-salaires très négatives pour l'emploi.

« Quatrièmement, le solde du compte de transactions courantes est un important indicateur synthétique susceptible de signaler des pertes de compétitivité et l'apparition de déséquilibres. Il doit donc faire l'objet d'un suivi attentif, tout particulièrement s'agissant de la persistance et de l'accumulation correspondante de l'endettement extérieur de l'économie concernée.

« Cinquièmement, enfin, des finances publiques saines sont une condition nécessaire d'une compétitivité durable. C'est une raison supplémentaire de veiller à la stabilité budgétaire ».

À l'issue de son exposé, **Jean-Claude Trichet** a répondu aux questions que lui ont posées **Pierre Mazeaud, Jean-Claude Casanova, Michel Albert, Jacques de Larosière, Marianne Bastid-Bruguère, Thierry de Montbrial, François d'Orcival** et **Michel Pébereau**.

Colloque « Le droit de chercher et de dire »

- À l'initiative du Centre de recherches en théorie générale du droit, l'Académie organisera, le vendredi 1^{er} avril de 9h30 à 12h30, dans la Salle des Cinq Académies, avec le soutien de l'Université Paris VIII, un colloque sur le thème « Le droit de chercher et de dire ». **Bertrand Saint-Sernin** interviendra dans la première partie pour traiter de « l'inégalité scientifique entre les Nations » et **François Terré** tirera les conclusions du colloque.

Entretiens académiques le lundi 2 mai « L'irrationalisme »

- À l'initiative du président **Jean Baechler** auront lieu, le lundi 2 mai, de 9h15 à 12h30, dans la Grande salle des séances, des Entretiens académiques consacrés à « **l'irrationalisme** », avec le programme suivant :

► **Pierre Demeulenaere**, professeur à l'Université Paris-Sorbonne (Paris-IV)

« *Positivismisme et irrationalisme* ».

► **Gérald Bronner**, professeur à l'Université de Strasbourg

« *La révolution de l'information et l'irrationalisme* ».

► **Jean Baechler**, président de l'Académie des sciences morales et politiques

« *Le rationnel, le non-rationnel et l'irrationalisme* ».

Chacun des trois exposés sera suivi d'un débat.

Définition de l'irrationalisme dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : « Se dit d'une attitude intellectuelle ou d'un système philosophique qui dénie à la raison un rôle prépondérant dans la connaissance, ou d'une doctrine selon laquelle le réel ne relève pas d'une explication rationnelle. On accuse parfois les sceptiques d'irrationalisme. L'irrationalisme de Nietzsche. »

En bref

- Le mardi 22 mars, **Marianne Bastid-Bruguère** a donné une longue interview à l'équipe de télévision et de presse de Zhongshan (中山), ville natale de Sun Yat-sen (1866-1925), sur les séjours de Sun Yat-sen à Paris et ses rapports avec la France.

- **Georges-Henri Soutou** est membre du comité d'honneur constitué pour le colloque « Les écrivains diplomates » qui se tiendra, du 12 au 14 mai, au Centre des Archives diplomatiques, à la Courneuve.

Groupes de travail

- Le groupe de travail que préside **François Terré** sur « *la réforme du droit des obligations* » se réunira le mardi 12 avril à 10 heures dans la salle des Cinq Académies.

- Le groupe de travail que préside **Bernard d'Espagnat** sur « *l'apport de la physique contemporaine à la théorie de la connaissance* » se réunira le lundi 16 mai à 16h30 en salle 4.